

La ville essaya de transiger en leur offrant une augmentation sur les 50 livres de pension stipulées dans le traité de 1717. — Ils repoussèrent cette offre et exigèrent le maintien du traité dans toute son intégrité.

Le prévôt des marchands exposa la difficulté à l'assemblée des notables, et il fut décidé qu'on modifierait les plans, — que pour regagner ce qu'on perdrait en hauteur, on ferait un corps de bâtiment en avant des écuries, ce qui serait tout aussi commode et ne coûterait pas davantage; que néanmoins on continuerait à négocier avec les chanoines, le prévôt des marchands autorisé à traiter au mieux des intérêts de la ville (1).

Le projet de reconstruction de l'Académie d'équitation ne put être mis à exécution par suite de circonstances qui nous sont inconnues; — on sait seulement que les plans envoyés à Paris en furent rapportés par Soufflot en 1773, et réintégrés au secrétariat (2).

En 1772, on forma un nouveau projet pour construire une nouvelle Académie d'équitation en façade sur l'emplacement destiné pour une place publique au centre du nouveau quartier de Perrache.

En effet, le 23 octobre de ladite année, le Consulat émit le vœu qu'une statue fût élevée à Louis XV au milieu de la place du nouveau quartier de Perrache, et arrêta que son député à Paris verrait immédiatement monseigneur Bertin, en sa qualité de ministre de notre département, pour en obtenir l'autorisation du roi, comme aussi pour obtenir celle de construire sur un des côtés de ladite place l'Académie d'équitation et une salle d'armes, priant Sa Majesté d'accorder à la ville comme dédommagement les terrains de l'arsenal, ainsi que la directe sur ces terrains,

(1) BB, Assemblée des notables, 866, f° 22.

(2) AA, Correspondances, 133, f° 42.